Intervention du Mardi 17 Novembre 2014

M. Jacques Krabal,

Député de l'Aisne, maire de Château-Thierry

Projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture, relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est àM. Jacques Krabal.

M. Jacques Krabal. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des lois, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, vous connaissez les propositions que je souhaite défendre dans cet hémicycle; je les ai déjà fait valoir devant vous en première lecture. Elles sont celles d'une très large majorité d'élus et d'une grande partie des habitants du département de l'Aisne. Porter leur voix ici même est mon engagement. Y défendre leur intérêt est la seule motivation qui m'anime. Aussi, concernant le sujet dont nous débattons cet après-midi, je m'attacherai bien plus aux principes et à la logique qu'à la carte en elle-même.

En effet, on nous parle d'économies d'échelle sans jamais les avoir démontrées,...

M. François Sauvadet. C'est tout à fait vrai!

M. Jacques Krabal. ... et les questions sans réponse sont multiples, notamment sur les compétences, les modalités de financement, le calendrier. Il faut le reconnaître : tout n'est que confusion!

Le débat sur la carte de la réforme territoriale aurait gagné à voir ces sujets traités ensemble, globalement, et non indépendamment les uns des autres. Certains de nos collègues ont parlé de « saucissonnage » ou de « charcutage » des territoires. Ce projet va finir par être indigeste pour beaucoup d'entre nous tant il est éloigné des préoccupations de nos concitoyens.

Les nouveaux périmètres seraient indispensables, dit-on, pour affronter les grands défis de l'avenir, mais je reste convaincu que le seul argument qui vaille est non pas celui de la taille des régions, mais bien celui des synergies effectives ou potentielles – économiques, démographiques, de flux, des infrastructures – qui existent entre les territoires eux-mêmes, en lien avec les métropoles voisines.

Mme Sophie Rohfritsch. Très bien!

M. Jacques Krabal. C'est le cas du département de l'Aisne avec la métropole rémoise et la région Champagne-Ardenne.

Monsieur le ministre, si la carte idéale n'existe pas, comme vous le dites, et vous avez raison, nous devons néanmoins la faire progresser, encore et encore. Mais pour cela, il faut le vouloir et il faut non seulement écouter mais aussi et surtout entendre les élus et les populations qui émettent d'autres avis. « [...] le débat n'a de véritable intérêt — au plan parlementaire comme au plan politique — que s'il conduit chacun, fort de ses convictions, à aller au bout de son raisonnement, tout en essayant, dans ce mouvement, de bâtir un compromis avec l'autre qui éventuellement ne pense pas comme lui. » C'est vous qui avez prononcé ces mots au Sénat, monsieur le ministre ; je ne peux que les reprendre et vous donner raison. Vous avez d'ailleurs insisté sur les notions de compromis et de consensus lors de votre intervention voilà quelques instants.

Pourtant, force est de constater que les compromis proposés par nos collègues sénateurs n'ont pas fait long feu dans la moulinette de la commission des lois... Les nombreux échanges que nous avons eus au nom du collectif du département de l'Aisne avec le Président de la République, vous-même, monsieur le ministre, M. le secrétaire d'État André Vallini, le directeur de cabinet du Premier ministre ou encore M. Carlos Da Silva, rapporteur de ce projet de loi, ont connu le même destin. À la fin de nos aimables entretiens, il

nous a toujours été dit que nos propositions étaient pleinement justifiées et que, bien entendu, l'Aisne n'avait rien à faire dans la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, ce qui est très agréable à entendre, j'en conviens. Cela n'a cependant jamais été pris en compte. En d'autres termes : « Cause toujours, nous ferons ce que nous voudrons.»

Vous comprendrez ainsi mon manque d'enthousiasme au moment où nous nous engageons dans cette deuxième lecture. Pourtant, en faisant fusionner la Picardie, donc en particulier l'Aisne, avec le Nord-Pas-de-Calais, on ne suscite rien d'autre que de l'incompréhension, à la fois dans ce département et auprès de certains élus du Nord-Pas-de-Calais, de Mme Martine Aubry et bien d'autres encore.

Ainsi que le sénateur Michel Delebarre l'exprimait clairement devant vous, monsieur le ministre, le Nord-Pas-de-Calais n'a rien à voir avec la Picardie dans le domaine des coopérations et des perspectives de développement. L'avenir économique de ces territoires est orienté non pas vers le sud ou l'est, mais vers la Belgique et le nord de l'Europe.

Monsieur le ministre, si nous pouvons nous entendre sur la cohérence d'un rapprochement entre la Somme et le Nord-Pas-de-Calais, il n'en est pas de même concernant la Picardie dans son ensemble, car la Picardie ce n'est pas que la

Somme! L'Aisne n'a jamais été picarde, et nous ne serons jamais davantage nordistes!

Monsieur le ministre, aucun élément consistant ne permet de légitimer ce mariage contre-nature, et vous avez eu bien des difficultés à trouver des arguments pour le légitimer au Sénat. Ainsi, vous avez évoqué comme seule coopération le partenariat entre l'université de technologie de Compiègne et l'université de Lille. C'est un peu maigre, alors qu'il en existe de nombreux entre les établissements d'enseignement supérieur de Picardie et l'université de Reims.

Nous disposons d'ailleurs d'une véritable étude d'impact justifiant la pertinence du rapprochement avec la Champagne-Ardenne. Elle est ici, monsieur le ministre, je viens de vous la montrer. Nous attendons en vain celle qui a présidé à la décision de fusionner les régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais, car nous savons bien sûr qu'il n'y en a pas, et que ce choix repose sur des arbitrages partisans visant à favoriser M. Untel plutôt que Mme Unetelle.

M. André Schneider et M. Jean-Luc Reitzer. Très bien!

M. Jacques Krabal. Pour ma part, je préfère me référer aux évidences. Reims, douzième ville de France, est située au croisement de la Picardie et de la Champagne-Ardenne, ainsi qu'au croisement des autoroutes A 4 et A 26, qui assurent le

lien entre ces deux régions. Comme vous l'ont rappelé les trois sénateurs de l'Aisne Yves Daudigny, Antoine Lefèvre et Pascale Gruny, tous trois hostiles à votre carte, les deux tiers des territoires du département de l'Aisne sont engagés depuis de nombreuses années dans une politique de métropolisation autour de la ville de Reims au travers d'un pôle nommé G 10.

Sur le plan économique, nous pourrions évoquer l'un des rares pôles de compétitivité à vocation mondiale « Industries et agro-ressources ». Nous pourrions tout aussi bien arguer du fait qu'après la Marne, nous sommes le premier producteur de Champagne, produit qui pèse pour 4 milliards d'euros dans notre PIB. En ce sens, il apparaît indispensable que nos départements puissent recourir d'emblée à leur droit d'option pour faire valoir leurs choix.

Vous dites que le droit d'option pourrait être un droit à l'instabilité territoriale, monsieur le ministre. Ce n'est pas respectueux pour les élus départementaux. L'instabilité n'est pas le fait des élus mais plutôt le résultat de la méthode utilisée dans le cadre de cette réforme.

M. Patrick Hetzel. Très bien! Très juste!

M. Jacques Krabal. Le droit d'option, c'est non pas ouvrir la boîte de Pandore, mais ouvrir le débat. C'est donner la parole aux élus de proximité, aux élus de terrain.

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien! Il faut écouter les élus!

M. Jacques Krabal. Au Sénat, vous avez affirmé vouloir maintenir le conseil départemental ; c'est une bonne chose pour la ruralité. Mais tout de suite après, vous limitez sa liberté d'action en cadenassant le droit d'option. C'est incompréhensible. Faites confiance aux élus, au peuple, et faites vivre la démocratie! (Applaudissements sur les bancs des groupes RRDP et UMP.)

Vous prônez la confiance, mais vous la refusez aux élus. Oui, il faut un droit d'option qui donne la liberté de choix aux élus départementaux et qui soit applicable rapidement.

Tel est le sens des amendements que nous avons déposés. Si vous les rejetez, ayez alors l'honnêteté politique d'abroger purement et simplement le droit d'option, car il ne serait alors qu'un miroir aux alouettes!

Inscrire dans la loi une disposition inapplicable n'aurait aucun sens. Je me félicite bien évidemment des annonces faites par le président de la commission des lois. Le droit d'option doit nécessairement être mis en œuvre dans des conditions différentes de celles pressenties : il est anormal

que la région d'origine ait un droit de veto sur ce que la population d'un département déciderait pour elle-même.

Je reste un partisan de la réforme territoriale, pour plus de clarté et d'efficacité, mais à condition que l'on se base sur les réalités du terrain, que l'on respecte la volonté des populations de nos territoires et la parole de leurs élus!

M. Jean-Luc Reitzer. Très juste!

M. Jacques Krabal. À condition, également, que cette réforme ouvre des perspectives de progrès et de développement. La carte que vous proposez pour le département de l'Aisne, avec le droit d'option tel qu'il est proposé, ne nous offre malheureusement aucune de ces perspectives.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, comment pouvezvous ne pas entendre ce qu'écrivait Jean de La Fontaine : « Je suis un homme de Champagne » ? Oui, une majorité d'Axonais sont des femmes et des hommes de Champagne. Je vous remercie de les entendre ! (Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP et du groupe UMP.)

Plusieurs députés du groupe UMP. Très bien!